

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

**DATE** : 3 septembre 2025

**HEURE** : 19 : 30

**LIEU** : Hôtel de ville

Séance à laquelle sont présents : les conseillères et conseillers Daniel Martin, Marie-José Auclair, Alan Pavilanis, Carole Lebel, Lynda Graham, Marc-André Blain.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Robert Benoit.

Assistent également à la séance la greffière Geneviève Bonnichon et le directeur général Jonathan Fortin.

Il y avait 27 personnes dans l'assistance au début de la séance. La séance est diffusée en directe, ainsi qu'en différé, sur la chaîne YouTube de la Ville.

2025-09-343

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Marc-André Blain  
Appuyé par Lynda Graham  
IL EST RÉSOLU :

**QUE** la séance soit déclarée ouverte à 19:30.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-344

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de Daniel Martin  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant, le point affaires nouvelles demeurant ouvert :



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
3 septembre 2025 19h30**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.1 Ouverture de la séance

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2.1 Adoption de l'ordre du jour

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 Examen et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2025

### **4. SUIVI ET DOSSIERS D'INTÉRÊT PUBLIC**

### **5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **6. RÈGLEMENTS**

6.1 Dépôt du projet de règlement numéro 347 intitulé « Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la Ville de Sutton »

6.2 Annulation du règlement numéro 346 intitulé « Règlement décrétant une dépense de 525 105\$ pour des travaux de réaménagement de la rue Principale entre la rue Academy et la rue du Cimetière » et autorisation de travaux

### **7. ADMINISTRATION**

7.1 Appui aux recommandations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur le projet Maisons Canada 2025 du gouvernement du Canada

### **8. DIRECTION GÉNÉRALE**

8.1 Mandat au comité de toponymie concernant la toponymie de la Ville

### **9. TRÉSORERIE**

9.1 Dépôt du rapport des dépenses autorisées pour la période du 1 août 2025 au 31 août 2025

9.2 Dépôt du rapport des paiements effectués y incluant le bordereau des paies, et ce, pour la période du 1er août 2025 au 31 août 2025

9.3 Examen et approbation de la liste des comptes à payer datée du 27 août 2025

9.4 Autorisation pour la contribution financière 2025 à la Corporation de Développement Économique de Sutton (CDES)

- 9.5 Amendement à la résolution numéro 2025-08-310 intitulée « Remboursement au fonds de roulement »
- 9.6 Souscription à une nouvelle carte de crédit au nom de la Ville de Sutton
- 9.7 Annulation de la carte de crédit au nom de la Ville de Sutton

## **10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable : séance du 15 juillet 2025
- 10.2 Dépôt du rapport comparatif mensuel pour les permis généraux, de la liste mensuelle des permis généraux et du rapport sommaire des permis émis pour les mois d'avril à juin 2025

## **11. TRAVAUX PUBLICS ET IMMOBILISATIONS**

- 11.1 Démission d'un mécanicien au service des travaux publics et des immobilisations
- 11.2 Embauche d'un mécanicien au service des travaux publics et des immobilisations
- 11.3 Autorisation d'installation d'un suivi faunique par Corridor appalachien

## **12. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

- 12.1 Autorisation de signature d'une entente relative au sentier Westwood

## **13. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE**

- 13.1 Contribution financière pour la salle communautaire Sutton Junction
- 13.2 Contribution financière pour l'Opération Nez rouge région Granby-Cowansville
- 13.3 Amendement à la résolution numéro 2024-10-341 intitulée « Autorisation d'octroi et de signature du contrat de service pour l'entretien de la patinoire et du sentier de glace pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026 »

- 13.4 Autorisation pour la tenue d'évènements publics
- 13.5 Autorisation pour la signature d'une entente de contribution financière pour la réalisation d'un projet en lien avec le plan d'action culturel 2025-2029
- 13.6 Confirmation des nouveaux statuts de reconnaissance des OBNL

#### **14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **15. AFFAIRES NOUVELLES ET VARIA**

#### **16. CORRESPONDANCE**

#### **17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- 17.1 Deuxième période de questions du public

#### **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

- 18.1 Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-345

#### **EXAMEN ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AOÛT 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2025 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire lecture, le tout en conformité avec la Loi;

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Lynda Graham  
**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 août 2025 tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **SUIVI ET DOSSIERS D'INTÉRÊT PUBLIC**

##### **Dossiers d'intérêt public – évolution**

Le conseil fait état de la situation de certains dossiers d'intérêt public.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil répond aux questions posées par les citoyen.ne.s sur place.

Le conseil prend connaissance d'une pétition déposée par des citoyen.ne.s. ayant pour l'objet l'intégration des activités de plein air au Plan d'urbanisme.

2025-09-346

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 347 INTITULÉ  
« RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU  
CONSEIL DE LA VILLE DE SUTTON »**

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) permettent à une municipalité de fixer, par règlement, la rémunération annuelle de ses élus ainsi que toute allocation de dépenses applicable;

**CONSIDÉRANT** que le règlement actuellement en vigueur, adopté en 2003, ne reflète plus l'évolution du coût de la vie ni les exigences contemporaines liées aux responsabilités des élus;

**CONSIDÉRANT** qu'une mise à jour de la rémunération est nécessaire afin de favoriser la participation démocratique et de permettre l'implication de personnes issues de milieux diversifiés;

**CONSIDÉRANT** l'analyse et les recommandations préparées par un comité des élu.es et la plage de rémunération de base suggérée par l'UMQ en fonction de la taille démographique des municipalités comparables à Sutton;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'instaurer une rémunération équitable et des conditions facilitant l'accès à la vie politique pour les personnes ayant, notamment, des responsabilités familiales ou professionnelles;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de garantir une indexation régulière des traitements des élus sur l'évolution du coût de la vie, dans un souci de maintenir un lien avec la réalité économique du moment;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2025, et ce, conformément à la résolution 2025-07-262, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QUE** le greffier mentionne que ce règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives au traitement des élus de la ville de Sutton, afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie et favoriser une représentation équilibrée et diversifiée au sein du conseil municipal.;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal dans les délais prévus par la *Loi sur les cités et villes*; que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Lynda Graham **DÉPOSE** le projet du Règlement numéro 347 intitulé « *Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la Ville de Sutton* ».

2025-09-347

**ANNULATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346 INTITULÉ «  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 525 105\$ POUR  
DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE**

**PRINCIPALE ENTRE LA RUE ACADEMY ET LA RUE DU CIMETIÈRE » ET AUTORISATION DE TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion relatif au règlement numéro 346 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 525 105\$ pour des travaux de réaménagement de la rue Principale entre la rue Academy et la rue du Cimetière* » a été donné à une séance du conseil, tenue le 7 mai 2025, sous la résolution numéro 2025-05-172 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) a formulé plusieurs nouvelles exigences dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Principale, lesquelles ne permettent plus de mettre en place les projections initiales du projet si nous respectons toutes les demandes du MTQ;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur des travaux versus les avantages anticipés ne justifie pas la poursuite du projet dans sa forme actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit tout de même corriger certaines parties du trottoir afin de faciliter la mobilité et respecter la réglementation en vigueur;

Sur la proposition de Daniel Martin

Appuyé par Carole Lebel

IL EST RÉSOLU :

**D'ANNULER** le règlement numéro 346 intitulé « *Règlement décrétant une dépense de 525 105\$ pour des travaux de réaménagement de la rue Principale entre la rue Academy et la rue du Cimetière* ».

**D'AUTORISER** seulement les travaux obligatoires soit la réfection des parties de trottoirs problématiques pour la mobilité et en non-respect de la réglementation en vigueur.

**D'AUTORISER** la trésorière à affecter le fonds de roulement pour les travaux obligatoires pour un maximum de 40 000 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-348

**APPUI AUX RECOMMANDATIONS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) SUR LE PROJET MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA**

**CONSIDÉRANT QUE**, pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et orientations qui structurent le programme Maisons Canada présenté dans le document Guide de sondage du marché sont actuellement en consultation visant une mise en œuvre en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux objectifs de Maisons Canada seront de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

**CONSIDÉRANT QU'**il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre importants de logements des projets sélectionnés;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain mais affecte toute les régions du Québec affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1%;

**CONSIDÉRANT** l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élus locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Marc-André Blain

IL EST RÉSOLU :

**D'APPUYER** les recommandations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités, l'honorable Gregor Robertson qui sont les suivantes:

- **QUE** Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;
- **QUE** Maisons Canada reconnaisse les compétences des gouvernements locaux;
- **QUE** le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;
- **QUE** soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements;
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :
  - M. Mark Carney, premier ministre du Canada;
  - M. Gregor Robertson, Ministre du Logement et de l'Infrastructure fédéral;
  - M. François Legault, premier ministre du Québec;
  - Mme France-Élaine Duranceau, ministre déléguée à l'habitation;
  - Notre député fédéral, Louis Villeneuve;
  - Fédération québécoise des municipalités (FQM);
  - Fédération canadienne des municipalités (FCM).

**Adoptée à l'unanimité**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie s'est donné comme objectif, dans son plan stratégique 2023-2027, d'accompagner les municipalités en vue de favoriser l'enrichissement de la toponymie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de toponymie a transmis à la Ville un rapport personnalisé présentant un état de situation de la toponymie de notre territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat se divise en deux parties ayant chacune leur priorité de traitement;

**CONSIDÉRANT QU'**il est recommandé de mettre à jour le dossier de toponymie de la Ville auprès de la Commission de toponymie spécifiquement l'annexe 2 en ce qui a trait aux noms de voies de communication, dont plusieurs noms sont en attente de traitement ou nécessitent notre attention;

**CONSIDÉRANT QUE** l'annexe 1 (Banque de noms de lieux du Québec) sera traitée ultérieurement par le comité de toponymie;

Sur la proposition de Lynda Graham  
Appuyé par Marc-André Blain  
IL EST RÉSOLU :

**DE DEMANDER** au comité de toponymie d'analyser le rapport transmis par la Commission de toponymie et répondre à leurs demandes contenues dans l'annexe 2.

**DE DÉPOSER** le rapport de toponymie de Sutton.

**Adoptée à l'unanimité**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES POUR LA PÉRIODE DU 1 AOÛT 2025 AU 31 AOÛT 2025**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des dépenses autorisées conformément aux dispositions de l'article 9.6 du *Règlement numéro 208*, tel qu'amendé, et ce, pour la période du 1 août 2025 au 31 août 2025.

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES PAIEMENTS EFFECTUÉS, Y INCLUANT LE BORDEREAU DES PAIES, ET CE, POUR LA PÉRIODE DU 1ER AOÛT 2025 AU 31 AOÛT 2025**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport des paiements effectués, y incluant le bordereau des paies, conformément aux dispositions de l'article 7 du *Règlement numéro 208*, tel qu'amendé, et ce, pour la période du 1er août 2025 au 31 août 2025.

### **EXAMEN ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DATÉE DU 27 AOÛT 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil municipal ont examiné la liste des comptes à payer datée du 27 août 2025 et dont le total s'élève à 1 455 359, 00 \$;

Sur la proposition de Carole Lebel  
Appuyé par Lynda Graham  
IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** le paiement des factures énumérées dans la liste des comptes à payer datée du 27 août 2025 et dont le total s'élève à 1 455 359, 00 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-351

**AUTORISATION POUR LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2025 À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SUTTON (CDES)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville contribue financièrement aux activités de la CDES pour l'année 2025 pour un montant total de 186 975 \$;

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le paiement du deuxième versement comme participation financière de la Ville de Sutton pour l'année 2025 à la CDES au montant de 92 487,50 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-352

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2025-08-310 INTITULÉE « REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT »**

**CONSIDÉRANT QUE** le montant du remboursement de l'emprunt contracté en vertu de la résolution numéro 2024-01-021 doit se lire 1 687,00 \$ et non 0 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**en effectuant cette correction, le montant du remboursement total au fonds de roulement doit se lire 225 975,80 \$ et non 224 288,80 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** pour la saine administration de la Ville, il y a lieu de corriger cette erreur;

Sur la proposition de Lynda Graham  
Appuyé par Daniel Martin  
IL EST RÉSOLU :

**D'AMENDER** le texte de la résolution numéro 2025-08-310 pour qu'il se lise comme suit :

« **DE REMBOURSER** un montant de 225 975,80 \$ au fonds de roulement en égard aux emprunts indiqués au tableau annexé aux présentes. ».

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-353

**SOUSCRIPTION À UNE NOUVELLE CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT QUE** la carte de crédit de la Ville est un outil utilisé pour faciliter certaines transactions courantes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu un changement de directeur général à la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la carte de crédit de la Ville qui était utilisée avec le directeur général précédent sera annulée;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de souscrire à une nouvelle carte de crédit au nom du directeur général actuel;

Sur la proposition de Lynda Graham

Appuyé par Marc-André Blain

IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer une demande de souscription à une carte de crédit au nom de Jonathan Fortin pour un montant de 20 000 \$, et ce, auprès de Visa Desjardins;

**D'AUTORISER** le maire et Jonathan Fortin à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, tous les documents nécessaires à cette fin.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-354

**ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT AU NOM DE LA VILLE DE SUTTON**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu un changement de directeur général à la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle carte de crédit a été souscrite au nom du nouveau directeur général;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'annuler l'ancienne carte de crédit;

Sur la proposition de Marie-José Auclair

Appuyé par Alan Pavilanis

IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la trésorière à annuler la carte de crédit au nom du directeur général précédent, Pascal Smith;

**D'AUTORISER** le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de Sutton, tous les documents nécessaires à cette fin.

**Adoptée à l'unanimité**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE : SÉANCE DU 15 JUILLET 2025**

Les membres du conseil prennent connaissance du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement durable de la séance du 15 juillet 2025

**DÉPÔT DU RAPPORT COMPARATIF MENSUEL POUR LES PERMIS GÉNÉRAUX, DE LA LISTE MENSUELLE DES PERMIS GÉNÉRAUX ET DU RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS ÉMIS POUR LES MOIS D'AVRIL À JUIN 2025**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport comparatif mensuel pour les permis généraux, de la liste mensuelle des permis généraux et du rapport sommaire des permis émis pour les mois d'avril à juin 2025.

2025-09-355

**DÉMISSION D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES IMMOBILISATIONS**

**CONSIDÉRANT QUE** Yannick Lemay a remis sa démission à titre de mécanicien du service des travaux publics et des immobilisations;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur des travaux publics et des immobilisations;

Sur la proposition de Lynda Graham  
Appuyé par Carole Lebel  
IL EST RÉSOLU :

**D'ACCEPTER** la démission de Yannick Lemay à titre de mécanicien pour le service des travaux publics et des immobilisations, à compter du 22 août 2025 et **DE LE REMERCIER** pour son travail.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-356

**EMBAUCHE D'UN MÉCANICIEN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES IMMOBILISATIONS**

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de mécanicien qualifié au service des travaux publics et des immobilisations est devenu vacant en date du 22 août 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus d'affichage à l'interne a été réalisé conformément à la convention collective en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** Christopher Lahue rencontre toutes les exigences demandées pour le poste de mécanicien au service des travaux publics et des immobilisations;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service des travaux publics et des immobilisations;

Sur la proposition de Daniel Martin  
Appuyé par Lynda Graham  
IL EST RÉSOLU :

**D'EMBAUCHER** Christopher Lahue à titre de mécanicien qualifié au service des travaux publics et des immobilisations, selon les conditions de la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 8 septembre 2025.

**Adoptée à l'unanimité**

*La conseillère Carole Lebel quitte la salle des délibérations à 21 h 21*

2025-09-357

**AUTORISATION D'INSTALLATION D'UN SUIVI FAUNIQUE PAR CORRIDOR APPALACHIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a effectué la réfection de deux ponceaux et a aménagé un passage faunique à l'intérieur de ceux-ci, ainsi qu'une traverse sèche à proximité;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une initiative novatrice pour la recherche scientifique afin de favoriser la connectivité écologique;

**CONSIDÉRANT QUE** Corridor appalachien a démontré son intérêt pour effectuer le suivi faunique de manière à documenter la fonctionnalité de ces aménagements;

**CONSIDÉRANT QUE** les aménagements de suivis fauniques envisagés consisteront en l'installation de caméras sur des poteaux ancrés au sol sur deux ponceaux avec le passage faunique et deux ponceaux témoins n'ayant pas de passage faunique dans le secteur de la Vallée-Missisquoi à des fins de comparaison;

**CONSIDÉRANT QUE** les installations aux fins des suivis fauniques seront identiques dans les quatre ponceaux visés dans cette étude;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude se tiendra sur une durée entre 12 et 24 mois selon des données recueillies;

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** Corridor appalachien à mettre en place les installations nécessaires aux suivis fauniques dans les quatre ponceaux visés par cette étude, soit les deux ponceaux au Chemin de la Vallée-Missisquoi et les deux ponceaux témoins dans le secteur de la Vallée-Missisquoi afin d'effectuer une étude durant 24 mois.

**Adoptée à l'unanimité**

*La conseillère Carole Lebel revient dans la salle des délibérations à 21 h 27*

2025-09-358

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE  
RELATIVE AU SENTIER WESTWOOD**

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Ville de mettre en valeur un sentier multifonctionnel sur une portion du chemin Westwood, afin de favoriser la mobilité active et l'accès à la nature;

**CONSIDÉRANT** les préoccupations légitimes exprimées par les résidents riverains en matière de sécurité, d'intimité, d'environnement et de partage harmonieux du territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre par écrit les engagements pris par la Ville lors de la rencontre du 18 juillet 2025 tenue entre la Ville et le Comité de résidents du chemin Westwood;

**CONSIDÉRANT** le vote majoritaire pris par les résidents riverains en faveur desdits engagements dans les jours suivants le 18 juillet 2025;

**CONSIDÉRANT** le projet de l'entente soumis aux membres du conseil municipal par le directeur général;

Sur la proposition de Alan Pavilanis  
Appuyé par Daniel Martin  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** le maire et le directeur général ou, en son absence, la greffière et directrice des affaires juridiques à signer une entente avec le Comité de résidents du chemin Westwood afin d'encadrer les modalités de réalisation, d'entretien, d'accès et de gouvernance relatives au sentier multifonctionnel aménagé sur le chemin Westwood.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-359

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA SALLE  
COMMUNAUTAIRE SUTTON JUNCTION**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu une correspondance de l'organisme sans but lucratif Salle communautaire Sutton Junction demandant une participation financière de la Ville via le budget discrétionnaire afin de couvrir les travaux de la salle (nouvelles jardinières et réparations de l'escalier arrière et de l'accès pour fauteuils roulants);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté le 7 août 2024 la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif (ci-après nommée « Politique ») et que la Salle communautaire Sutton Junction est reconnue comme collaborateur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Salle communautaire Sutton Junction dispose de différentes installations offrant des activités associatives, communautaires, culturelles, récréatives, sportives ou sociales profitant à la communauté suttonnaise;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a évalué la demande de la Salle communautaire Sutton Junction et a approuvé la demande de contribution financière;

Sur la proposition de Carole Lebel  
Appuyé par Marc-André Blain  
IL EST RÉSOLU :

**DE VERSER** une contribution financière au montant de 265,33 \$ à Salle communautaire Sutton Junction, et ce, afin d'offrir une commandite pour les travaux effectués à la salle.

**D'AUTORISER** la trésorière à affecter cette dépense au budget discrétionnaire.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-360

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'OPÉRATION NEZ  
ROUGE RÉGION GRANBY-COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a reçu une proposition de partenariat pour l'Opération Nez rouge 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Opération Nez rouge agit concrètement pour la sécurité routière, en offrant un service de raccompagnement gratuit tout en sensibilisant la population aux dangers de la conduite avec les facultés affaiblies (alcool, drogue, fatigue);

**CONSIDÉRANT QUE** l'Opération Nez rouge région Granby-Cowansville dessert également la Ville de Sutton;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a évalué la demande de l'Opération Nez rouge région Granby-Cowansville et a approuvé la demande de contribution financière;

Sur la proposition de Daniel Martin  
Appuyé par Alan Pavilanis  
IL EST RÉSOLU :

**DE VERSER** une contribution financière au montant de 500 \$ à l'Opération Nez rouge région Granby-Cowansville, et ce, afin d'offrir une commandite pour appuyer financièrement cette mission.

**D'AUTORISER** la trésorière à affecter cette dépense au budget discrétionnaire.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-361

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2024-10-341  
INTITULÉE « AUTORISATION D'OCTROI ET DE  
SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE POUR  
L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET DU SENTIER DE  
GLACE POUR LES SAISONS 2024-2025 ET 2025-2026 »**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton a signé un contrat pour l'entretien de la patinoire et du sentier de glace pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026 comme il en appert de la résolution numéro 2024-10-341;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la signature de ce contrat, le fournisseur de services s'est inscrit aux fichiers de la TPS et de la TVQ et doit maintenant percevoir des taxes;

Sur la proposition de Lynda Graham  
Appuyé par Marc-André Blain  
IL EST RÉSOLU :

**D'AMENDER** le premier paragraphe de la résolution 2024-10-341 afin d'ajouter les taxes applicables aux montants octroyés, et à cet effet, remplacer le premier paragraphe par celui-ci :

« **D'OCTROYER** le contrat d'entretien de la patinoire extérieure et du sentier de glace du parc Goyette-Hill à Louis Schinck pour un montant de 18 800\$ pour la saison 2024-2025 et de 19 370\$ pour la saison 2025-2026, en plus des taxes applicables en date du 1<sup>er</sup> février 2025, le tout conformément aux conditions établies au contrat ».

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-362

**AUTORISATION POUR LA TENUE D'ÉVÈNEMENTS PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la volonté d'organismes d'organiser des évènements publics sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** que les organismes reconnus s'engagent à respecter certaines conditions pour la tenue de leur évènement, lorsqu'applicable;

Sur la proposition de Lynda Graham  
Appuyé par Marie-José Auclair  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** la tenue des évènements par les organismes reconnus suivants :

<b>Évènement</b>	<b>Organisme</b>	<b>Dates et heures</b>	<b>Lieu</b>
Fête de fin d'été	Loisirs Sutton (Soccer Sutton)	13 septembre (ou 14 en cas de mauvais temps) 15 h à 19 h	Parc Goyette-Hill (grand terrain de soccer et espaces alentour)

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-363

**AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET EN LIEN AVEC LE PLAN D'ACTION CULTUREL 2025-2029**

**CONSIDÉRANT QU'**Héritage Sutton a déposé une demande d'appui du projet en début d'année 2025 afin d'obtenir du soutien financier pour publier un livre portant sur l'histoire de notre ville;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est prévu pour 2027, à l'occasion du 225ème anniversaire de la concession des premiers lots de Sutton en 1802, et accessoirement, du 25ème anniversaire de la réunification de la Ville et du Canton

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration a signé une lettre d'appui à ce projet en janvier 2025 afin de bénéficier de soutiens financiers gouvernementaux;

**CONSIDÉRANT QUE** l'administration a émis des demandes de modifications au projet initial et que le projet a été révisé en ce sens;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet s'inscrit dans l'action 2.1.4 du plan d'action culturel 2025-2029;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a voté un fonds réservé de 50 000 \$ pour la réalisation des actions du plan d'action culturel 2025-2029;

Sur la proposition de Marie-José Auclair  
Appuyé par Lynda Graham  
IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** l'administration à réserver le montant maximum prévu pour ce projet au fonds prévu pour la réalisation des actions du plan d'action culturel 2025-2029, soit, selon la ventilation suivante :

2025	4 000 \$
2026	3 500 \$
2027	2 500 \$
<b>Total</b>	<b>10 000 \$</b>

**D'AUTORISER** la directrice du service des loisirs, de la vie communautaire et de la culture ou en son absence à l'agente à la culture à signer l'entente de soutien financier du projet.

**D'AUTORISER** la trésorière à faire les versements autorisés par l'entente, et ce, sur réception des pièces justificatives à partir du fonds réservé au plan d'action culturel.

**Adoptée à l'unanimité**

2025-09-364

**CONFIRMATION DES NOUVEAUX STATUTS DE RECONNAISSANCE DES OBNL**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sutton a adopté une nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes le 7 août 2024, comme il en appert de la résolution numéro 2024-08-286;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications ont été apporté au pointage de la catégorisation conformément à la résolution 2024-12-410;

**CONSIDÉRANT QUE** cette nouvelle politique détermine le panier de service auquel les organismes reconnus ont accès en fonction de leur catégorisation;

**CONSIDÉRANT QUE** les OBNL nommés ci-après ont fourni tous les documents nécessaires pour être admissibles à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

**CONSIDÉRANT QUE** les OBNL nommés ci-après s'engagent à respecter les conditions liées au maintien de la reconnaissance telles qu'elles sont définies à la Politique;

Sur la proposition de Daniel Martin  
Appuyé par Lynda Graham  
IL EST RÉSOLU :

**DE RECONNAÎTRE** les OBNL suivants ainsi :

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Catégorisation</b>
L'Arc-en-ciel, centre de réalisation de soi	Collaborateur
Association récréative du Lac Kelly Inc.	Associé

**Adoptée à l'unanimité**

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil répond aux questions posées par les citoyen.ne.s sur place.

2025-09-365

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur la proposition de Alan Pavilanis

Appuyé par Daniel Martin

IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 22:12.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Robert Benoit  
Maire

---

Geneviève Bonnichon  
Greffière et directrice des affaires  
juridiques

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.